

École Primaire Publique Henri DÈS  
15 rue de la Mairie 35850 IRODOUËR  
☎ 02.99.39.81.26 / [ecole.0350294e@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350294e@ac-rennes.fr)

**PROCÈS VERBAL**  
**Conseil d'École du 07 novembre 2022**

CIRCONSCRIPTION DE SAINT GRÉGOIRE

Noms	Présents	Excusés
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale :		
M. Philippe GUICHOUX		
Directeur- Président du conseil d'école :	X	
M. Hervé FAUCHOUX		
Enseignants de l'école		
Mme Aurélie LHUISSIÈRE	X	
M. Mickaël PAUTONNIER	X	
Mme Marie TOQUET	X	
M. Cédric HAMELIN	X	
M. Florian COQUILLET	X	
Mme Mareva FEURPRIER	X	
Mme Stéphanie CHARNEAU	X	
Membres du R.A.S.E.D		
Mme Véronique LE MEZEC, Psychologue Éducation Nationale		X
Mme Véronique PILET, Enseignante spécialisée		X

Représentants des parents d'élèves		
Mme Audrey GROSSO	X	
Mme Mathilde POUGET	X	
Mme Céline BOURDAIS		X
Mme Stéphanie BLAIS	X	
Mme Marielle LEBLONG	X	
Mme Cindy BESNIER	X	
M. Mathieu BEBIN	X	
Mme Marie CADORET	X	
Mme Céline THÉBAULT	X	
Mme Marie STUTE	X	
Mme Stéphanie THÉPÉNIER	X	
Commune d'IRODOUËR		
Le Maire :		X
M. Mickaël LE BOUQUIN		
Adjoint aux affaires scolaires :	X	
M. Thomas LE MONS		
Coordinateur Enfance Jeunesse		X
M. Damien CHARNAL		
Référente Périscolaire	X	
Mme Élodie LABRO		

**Ouverture du Conseil d'école à 18h30**

- I. **Présentation des membres du conseil et de l'équipe éducative**
- II. **Élections des Représentants de Parents d'Élèves 2022-2023**

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	223
Nombre de votants	179
Nombre de bulletins blancs ou nuls	10
Nombre de suffrages exprimés (S)	169
Taux de participation	80.27%

- 7 sièges de titulaires à pourvoir
- Rappel des taux de participations antérieures : 77.49 % (2018), 70.59% (2019), 74.54 % (2020), 73.47 % (2021)
- Vote exclusivement par correspondance (Cf. PV CE 1 2019/2020)
- Rôles des RPE :

Le directeur rappelle les principaux rôles des RPE élus.

- Relai auprès des autres parents envers le directeur et la mairie. Les RPE sont donc là pour relayer et accompagner.
- Médiateur
- Acteur du débat et force de propositions pour le bon fonctionnement de l'école.
- Filtre (toutes les demandes ne sont pas à évoquer au conseil d'école). Le conseil d'école n'aborde que le fonctionnement de l'école et non celui d'une classe ou d'une personne en particulier. Dans ces cas-là, il faut en parler au directeur ou à l'enseignant concerné pour que des solutions soient trouvées mais hors conseil d'école.

Les parents élus sont :

• Nom Prénom	• Liste	• Qualité
BÉBIN Mathieu		Titulaire
BESNIER Cindy		Titulaire
BLAIS Stéphanie		Titulaire
CADORET Marie		Titulaire
GROSSO Audrey		Titulaire
LEBLONG Marielle		Titulaire
POUGET Mathilde		Titulaire
THÉBAULT Céline		Suppléante
THÉPÉNIER Stéphanie		Suppléante
BOURDAIS Céline		Suppléante
STUTE Marie		Suppléante

### III. Bilan de la rentrée 2022-2023

#### A. Enseignants et personnels de l'école :

- Fermeture effective de la 8<sup>ème</sup> classe. L'école compte maintenant 7 classes.
- L'équipe enseignante est restée la même.
- Direction : Le directeur assure toujours 2 missions supplémentaires en plus de la direction d'école
  - Coordonnateur PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) auprès de l'Inspecteur qui est le pilote. Gestion et affectation des AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) sur les établissements publics et privés de la circonscription. Cela représente 70 AESH répartis sur les secteurs de collèges de La Mézière, Melesse et Romillé.
  - Assistant Prévention Santé et Sécurité au Travail. La mission a pour objet principal d'assister et de conseiller l'Inspecteur de la circonscription et les autres directrices et directeurs dans la démarche d'évaluation des risques et la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail (Amiante, Incendie, risques psychosociaux ...).
- Par ailleurs, nous avons 2 postes ½ d'ATSEM. 4 ATSEM interviennent à l'école
  - Huguette LEMAILE en PS-GS
  - Jessica CUISSET en GS-CE1
  - Audrey RIBAUT en MS-GS en remplacement de Maëlle GOISNARD (retour ce 7 novembre 2022). Maëlle GOISNARD n'est présente que les matinées sur l'école.

Chaque après-midi, les GS sont réunis avec Monsieur PAUTONNIER pendant la sieste des PS. L'ATSEM qui ne surveille pas le dortoir rejoint ou la classe de GS ou la classe de MS.

L'école accueille 8 élèves reconnus en situation de handicap répartis sur 5 classes de l'école. 5 AESH différentes accompagnent ces élèves. Il s'agit de Mesdames ARMAND, CHAUVIN, FORET, GUILLEMER et SAUVAGE.

Le directeur souligne que la dimension inclusive de l'École est pleinement effective dans l'établissement. Il tient aussi à souligner que la commune met aussi en œuvre de façon remarquable et coordonnée avec les enseignants cette inclusion avec notamment 2 postes d'animateurs dédiés aux élèves en situation de handicap pour les temps périscolaires. Ces postes sont occupés par Mesdames LUSGARTEN et RIPOLL.

#### B. Effectifs et répartitions des classes

Répartition par niveau 2022-2023					
CYCLE I	58	CYCLE II	57	CYCLE III	45
TPS	3	CP	21	CM1	26
PS	17	CE1	17	CM2	19
MS	16	CE2	19		
GS	22				
<b>Total : 160</b>					

Répartition par classe 2022-2023	
TPS/PS/GS Mickaël PAUTONNIER - 3/17/6	26
MS/GS Florian COQUILLET & Hervé FAUCHOUX - 16/8	24
GS/CE1 Aurélie LHUISSIERE - 8/17	25
CP Marie TOQUET	21
CE2 Cédric HAMELIN	19
CM1/CM2 Stéphanie CHARNEAU - 13/10	23
CM1/CM2 Mareva FEURPRIER - 13/9	22
Total	160

Actuellement, cela représente une moyenne de 22 élèves par classe.

Prévisions par niveau 2023-2024					
CYCLE I	53	CYCLE II	60	CYCLE III	45
TPS	3	CP	22	CM1	19
PS	17	CE1	21	CM2	26
MS	17	CE2	17		
GS	16				
158					
				8 classes	19,8
				7 classes	22,6
				6 classes	26,3

Une enquête auprès des familles sera passée prochainement afin d'affiner les prévisions.

29 naissances ont été recensées sur la commune en 2020. Nous ne maîtrisons pas les flux (arrivées et départs sur la commune). En général, environ 60 % des enfants nés la même année viennent à l'école publique. Cela donne donc une prévision de 17 ou 18 élèves en PS. À ce stade, on peut penser que les 7 classes seront maintenues à la rentrée.

#### IV. Périscolaire

Monsieur Damien CHARNAL est toujours à la tête du Pôle Enfance- Jeunesse sur la commune.

Madame JACOPIN n'est plus en poste. Elle a été remplacée à la rentrée par Madame Elodie LABRO. Elle assure la gestion du périscolaire. Les familles peuvent la contacter dès qu'ils ont une question sur ces temps. **Les familles peuvent aussi mettre en copie l'adresse du périscolaire lors des absences de leur enfant.**

Voici les coordonnées qu'il convient d'utiliser à présent :

- Adresse mail : [coordination-enfance@mairie-irodouer.fr](mailto:coordination-enfance@mairie-irodouer.fr). Une nouvelle adresse électronique dédiée au périscolaire devrait voir le jour prochainement.
- Téléphone : 07.48.12.53.32

#### Questions RPE

1. *Des serviettes jetables sont distribuées à la cantine. N'est-il pas envisageable de s'en passer en demandant aux parents de fournir à leurs enfants une serviette en tissu pour la semaine ? Les parents récupéreraient la serviette le vendredi et fourniraient une serviette propre le lundi.*

Pour information, la commune a changé de prestataire pour la livraison des repas. Depuis le 7 novembre 2022, il s'agit de Restoria. Le sujet des serviettes en papier est évoqué au sein de la municipalité car le contrat avec le nouveau prestataire n'inclut pas les serviettes en papier. Si l'idée est à l'étude, cela pose néanmoins le souci du stockage et de la gestion par le personnel. Si les parents ont des idées ou connaissent des fonctionnements dans d'autres communes la municipalité est à l'écoute.

2. *Concernant les ateliers du midi, sont-ils relancés ? Comment se passent les inscriptions ?*

Les ateliers ont été mis en suspens. Le COVID et plusieurs départs dans l'équipe ont entraîné un arrêt des ateliers.

3. *Pour les goûters de la garderie, le principe des fruits à volonté est-il toujours mis en place ?*

M. LE MONS répond qu'un fruit accompagne chaque goûter. Les enfants qui le souhaitent peuvent avoir un fruit supplémentaire en fonction des livraisons et des restes du midi.

#### 4. Ne peut-on pas assouplir la règle des 48h pour l'inscription ou la désinscription à la garderie ?

Les commandes doivent être ajustées en fonction des inscriptions à la cantine ou à la garderie. De même, les besoins en personnel doivent être anticipés. Cependant, on peut toujours accueillir quelques enfants au dernier moment et de manière exceptionnelle.

#### V. Règlement intérieur de l'école

Le règlement ne sera plus distribué en format papier. Il sera consultable sur le site de l'école et les parents devront remplir un coupon stipulant qu'ils en ont bien pris connaissance. En cas de problème pour le consulter, une version papier sera délivrée aux familles qui en feront la demande. Quelques modifications (en jaune) ont été apportées :

##### A. Modification et ajout sur le paragraphe « droit à l'image » :

En vertu de l'article 9 du code civil, « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Selon une jurisprudence constante, « toute personne a sur son image un droit exclusif et peut s'opposer à sa fixation, à sa reproduction, ou à son utilisation préalable ». Les parents sont consultés en début d'année via la fiche de renseignements. L'école s'engage à respecter le choix des familles quant à l'utilisation de films ou photos pris sur le temps scolaire sur lesquels figurerait leur enfant.

Il est rappelé que le visage reconnaissable d'un enfant n'est jamais publié sur Internet par l'école (Twitter, site de l'école, Ouest France ...). Si cette situation devait se produire une autorisation explicite serait demandée aux représentants légaux en amont de la diffusion.

**Remarque :** Il est demandé aux parents accompagnateurs en sorties scolaires de veiller au strict respect de ce droit à l'image (captation et diffusion) s'ils sont amenés à prendre des photographies lors de la sortie.

##### B. Modification et ajout sur le paragraphe « Sécurité et usage des locaux » :

###### Accès à l'école

Sur ce parking, nous demandons aux parents de se montrer très vigilants. Il est indispensable que chacun **respecte les règles de circulation en vigueur (sens interdit, places personnes handicapées, places pour le personnel de l'école)**.

En effet, à moins que l'élève ne soit **inscrit** aux services périscolaires (cantine ou garderie), **les responsables légaux assument la responsabilité de leur enfant dès la sortie des locaux scolaires. Pour rappel, un élève de l'élémentaire peut quitter seul l'établissement.**

###### Sécurité des personnes - Prévention

**Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article R.123-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'à l'article R4227-39 du code du travail.** Les consignes de sécurité doivent être affichées dans l'école et dans les locaux habituellement fréquentés par les élèves. **Le registre de sécurité, dans lequel sont répertoriés les renseignements indispensables permettant d'assurer la sécurité incendie, prévu à l'article R.123-51 du code de la construction et de l'habitation est tenu par le directeur d'école.**

##### C. Modification et ajouts au point « Vêtements et objets de valeurs »

**Merci de bien vouloir étiqueter les vêtements au nom de votre enfant.**

Pour les élèves de maternelle, les écharpes et foulards **sont interdits pour des raisons de sécurité.** Merci de privilégier les tours de cou. De même, il faut éviter les lacets, les ceintures afin de **faciliter le passage aux toilettes et l'habillage/déshabillage lors de la sieste ou des activités sportives.**

##### D. Vote du règlement par les membres du conseil d'école

Le conseil d'école vote pour à l'unanimité.

#### VI. Santé et Sécurité à l'école

##### A. Incendie

L'exercice a été fait le 20 octobre dernier. Il s'est très bien déroulé.

La sortie s'est effectuée rapidement (moins de 2 minutes) et dans le calme. Les lieux de regroupement sont situés sur la cour du haut et près de la salle multifonction.

Les adultes responsables ont bien respecté l'intégralité des consignes demandées en cas d'incendie.

2 autres exercices seront faits dans l'année. L'idéal serait d'en programmer un sur le temps périscolaire. Une réunion d'harmonisation avec Madame LABRO et les animateurs a été faite. Un exercice sera aussi effectué sur un temps de sieste.

## B. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)

Il existe 2 PPMS différents :

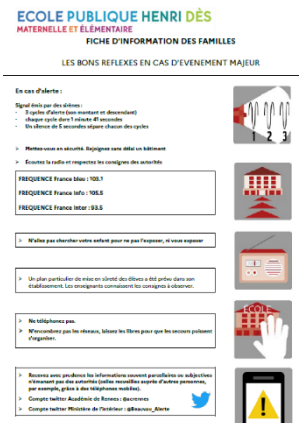
### PPMS Attentat intrusion

- Exercice qui prépare à la situation dans laquelle une personne malveillante s'introduirait dans l'école. Il sera réalisé dans les 2 semaines à venir. Les familles seront prévenues en amont.
- Signal d'alarme : sifflet à disposition dans chaque classe
- Le Directeur rappelle que selon le scénario, les classes peuvent être amenées à se cacher ou à fuir l'école.

### PPMS risques majeurs

Plan de mise en Sureté en cas de tempête, d'accidents lors de transports de matières dangereuses, accident nucléaire, séisme. Il s'agit d'un confinement et d'une mise en relation avec les autorités et les familles.

Rappel de la fiche de communication aux familles en cas d'évènement majeur :



## VII. Santé à l'école

### Bilan infirmier

Au cours de sa scolarité un enfant bénéficie de plusieurs bilans infirmiers et/ou médicaux si besoin. Voici la programmation :

- Bilan en PS ou MS par la PMI (infirmière ou médecin).
- Bilan en GS par l'infirmière scolaire.
- Bilan en CM2 par l'infirmière scolaire.
- En cas de besoin, le médecin de l'Éducation Nationale peut être sollicité par l'équipe enseignante.

## VIII. Moyens financiers

### A. OCCE

Mandataire : Cédric HAMELIN

### Bilan 2021-2022

Dépenses pour sorties scolaires environ 9 000 €

### 2022-2023 :

- APE : 6 000 € ont été versés par l'APE suites aux actions menées l'an dernier
- Photos : 540,65 euros
- Le bénéfice est inférieur mais cela s'explique sans doute par le fait que les photos de classe et les photos individuelles ont été faites en même temps et que le coût est donc plus important pour les familles. Question : est-ce qu'un paiement en plusieurs fois est envisageable ? A voir avec la photographe.
- Vente de gâteaux depuis la rentrée : 451,20€
- Mairie : la subvention n'a pas encore été versée. -> M. LE MONS se renseigne auprès de la mairie.

Il est rappelé que les principales recettes de l'OCCE sont versées par l'APE et la mairie.

Changement de mandataire : Monsieur PAUTONNIER reprend la gestion de l'OCCE.

### B. APE :

**L'équipe remercie vivement les membres de l'ancien bureau et les bénévoles. Une très belle somme a pu être reversée à l'OCCE.**

L'AG annuelle de l'APE a eu lieu le 29 septembre dernier. L'équipe en poste a fait part de difficultés de gestion dans le bureau. Le PV de cette AG est disponible sur le site de l'école : <https://ecole-primaire-henridesirodover.ac-rennes.fr/spip.php?article184>

Un nouveau bureau a été élu :

- Présidente : Mme DUPONT
- Trésorière : Mme MARTIN et Mme MONNERIE
- Secrétaire : Mme STUTE et Mme BOURDAIS

Malheureusement, la trésorière Mme MARTIN vient de présenter sa démission. Un remplaçant mais également tous les soutiens sont les bienvenus (nouveaux membres et bénévoles)

Mme STUTE informe que le loto du 15 octobre a permis de rapporter 1 100 €.

### C. Mairie budget 2022

### En 2022 :

Le directeur rappelle les montants alloués l'année précédente (2021). Ils devaient être les mêmes en 2022. Le Directeur ajoute que, sauf erreur de sa part, il n'a pas reçu le montant total alloué. M. LE MONS se charge de solliciter la mairie pour avoir le détail du budget.

Pour rappel :

- Fournitures scolaires – 48 € par enfant
- Livres scolaires : 1 000 €
- Livres de bibliothèque : 200 €
- Prise en charge du transport et des entrées à la piscine,
- Subvention pour les classes "découverte" réalisées : 8 € / jour / enfant, limité à 3 000 €,
- Subvention pour les activités d'éveil et culturelles : 18 € par enfant soit 3 582 € (versée à l'OCCE)

## **IX. Demandes des RPE à la mairie**

1. *Un trottoir reste à bitumer sur le parking. Ce chantier est-il programmé et si oui à quel moment ?*

M. Le Mons répond qu'il est prévu. Le SDE 35 a été sollicité pour savoir s'il était possible de déposer les 2 candélabres et de les basculer ailleurs pour ensuite pouvoir bitumer le trottoir. Le SDE a précisé qu'il était techniquement possible de le faire mais n'a pas indiqué de date d'intervention à la commune.

2. *Les parents qui y avaient participé n'ont pas eu de retour sur la commission qui portait sur le périscolaire en 2020. Des suites ont-elles été données ?*

Les activités ont été mises en suspens avec la crise sanitaire et le départ de certains personnels. Concernant le soir, les départs échelonnés, les lieux d'accueil différents, les besoins en personnels, l'utilisation des locaux par les associations représentent beaucoup de contraintes aussi les expérimentations pour le temps de garderie du soir n'ont pas été poussées plus loin. Les moyens se concentrent plutôt sur les temps du midi.

3. *L'un des parents pose la question du rond-point devant le parking de l'école. Elle constate des comportements dangereux, des voitures qui arrivent trop vite pour rentrer sur le parking ou des voitures qui filent tout droit sans marquer le rond-point.*

Le département va être sollicité pour réfléchir à un nouvel aménagement, sans doute un stop pour sécuriser les lieux. La pertinence de la présence du grand portail est interrogée. Le directeur rappelle qu'il est utile lorsque l'école organise un événement sur le stade.

## **X. Projets pédagogiques**

### **École**

- Un projet de fresque avec l'artiste Stratoster a été bien amorcé en début d'année avec des échanges et rencontres entre classes sur 2 thèmes :
  - La forêt amazonienne (classes de Stéphanie CHARNEAU, Aurélie LHUISSIERE et Cédric HAMELIN) sur un mur du préau de la cour maternelle
  - Les insectes (classes de Mickaël PAUTONNIER, Florian COQUILLET, Marie TOQUET et Mareva FEURPRIER) sur le grand mur de la cour élémentaire

Le projet a dû être différé à cause de l'arrêté sécheresse de la Préfecture, les murs n'ont pas pu être nettoyés. Il sera repris au printemps. Les enseignants et les élèves ont apprécié ces temps d'échange entre les élèves des différentes classes.

- Parallèlement un projet concernant la végétalisation des cours de l'école est mené, dans le but notamment d'ombrager les cours tout en associant les élèves au projet.
  - 1 réunion a eu lieu en mairie
  - 1 réunion sur site avec les agents techniques en octobre.

Beaucoup d'idées sont à l'étude : des bacs et/ou des plantations en pleine terre ont été envisagés. Le projet est en cours de réflexion. Les élèves seront associés dans les choix des plantations et lors des plantations en présence des agents techniques.

- Le Directeur rappelle les 3 enjeux du projet d'école 2020-2025 :
  - Développer le Vivre Ensemble et améliorer le climat scolaire
  - Ouverture culturelle
  - S'exprimer

Dans ce dernier enjeu, l'équipe enseignante avait décidé la mise en place d'un cahier de vie pour chaque élève. Cela est effectif, chaque élève de l'école dispose d'un cahier de vie. L'objectif principal est de développer le langage dans toutes ses dimensions orale et écrite. L'équipe enseignante encourage fortement les familles à investir cet outil de la maternelle au cycle 3.

Le journal de l'école le « Dès infos » sera à nouveau publié. Deux nouveaux numéros devraient voir le jour en février et en juin.

- Bibliothèque : Comme chaque année, chaque classe se rendra 5 fois à la bibliothèque avec une animation dispensée par Alison.
- Enfin, un thème commun à l'école a été choisi par l'équipe : Les 4 éléments (Eau, Feu, Air, Terre)

### Cycle I (maternelle)

- Cinécole : les élèves iront 3 fois au cinéma (13 décembre, 7 mars et 23 mai)
- Caserne des pompiers : 4 classes seraient intéressées
- Correspondance avec Montreuil le Gast pour la classe de M. COQUILLET
- Une sortie scolaire sera organisée en fin d'année

### Cycles II et III

- Partenariat EMPB (École de Musique de Montauban de Bretagne) GS-CP et CE1. L'album « Le dragon Céladon » sera mis en voix. Les élèves travaillent la création d'un paysage sonore et l'apprentissage de chants. Environ 10 séances sont prévues par classe avec Aurélie DESBOIS, musicienne intervenante
- Sport à l'école : Vincent LECLAIR est mis à disposition par la commune pour intervenir auprès des classes d'élémentaire (10 séances par classe). Les projets sont en cours de construction. Les séances devraient débiter en novembre.
- Piscine Océlia : 10 séances au dernier trimestre (à partir de mars) pour les CE1 et CE2 de 9h40 à 10h20 le mardi. Des parents titulaires de l'agrément sont recherchés pour accompagner les élèves. Le Directeur précise que l'ouverture de la piscine de Saint Méen n'est toujours pas d'actualité.
- Correspondance des CP avec une classe de Montauban-de-Bretagne.
- Cité de la Voile : les CP et les GS-CE1 ont visité la Cité de la Voile le 4 octobre dernier pour ensuite suivre la Route du Rhum. A Port Louis, les deux classes ont pris le bateau-bus qui les a déposées à Lorient. Au programme, visite de la Cité de la Voile, 2 ateliers (un scientifique (Flotte, coule) et un autre pour découvrir les bateaux de course). Les CE2 et CM sont partis eux-aussi à Lorient le 18 octobre. Familiarisation avec le milieu de la voile. Visite du sous-marin le Flore. Atelier sur la pollution des océans par les déchets plastique. Les classes vont suivre la Route du Rhum et 3 classes vont participer à la course virtuelle « Virtual Regatta ».
- Projet Voile pour les CE2 et les CM au centre nautique Bétineuc. Un test d'aisance sera demandé aux familles.
- Classe Poney- Nature avec une nuitée au centre Fénicat de Bruz pour les CP et les CE1 les 13 et 14 mars 2023.
- Musique : Grâce au partenariat avec l'EMPB. Les CM bénéficient d'un projet Opéra sur une œuvre de Julien JOUBERT. L'artiste est venu voir les élèves et présenter son œuvre. Des séances de travail avec les élèves sont dispensées par Aurélie DESBOIS et par Corinne BARRERE assistante de Julien JOUBERT. Représentation de leur spectacle *Nous n'irons pas à l'opéra* le mardi 17 janvier à 20h30. Représentation commune aux 2 écoles de la commune en présence de l'artiste pour accompagner au piano les élèves. Dans le cadre de ce projet, le 5 juin, les CM iront à l'Opéra de Rennes assister à un spectacle.
- Les CE2 et les CM1-CM2 se sont inscrits pour participer au Webinaire sur le Cyberharcèlement (organisé par Un jour, une actu) le 18 novembre. Les élèves préparent des questions qu'ils envoient en amont. Des réponses sont apportées aux enfants lors de l'émission.

### XI. Questions des RPE à l'équipe enseignante

1. *Concernant les ateliers réalisés en autonomie en classe par les enfants, certains parents se demandent s'il n'y a pas un effet négatif avec des enfants qui "bâclent" l'atelier pour pouvoir plus vite passer à une activité libre (dessin, lecture...)? Comment se passe la partie évaluation / corrigé ?*
2. *Concernant les devoirs à la maison, il pourrait être intéressant pour certains exercices d'avoir un mode d'emploi pour bien comprendre ce qui est attendu des parents comme par exemple pour les brassages.*

Ces deux questions semblent concerner le fonctionnement d'une ou deux classes en particulier. Elles ne seront donc pas traitées au conseil d'école. Le directeur invite les RPE à rediriger les parents directement vers les enseignants concernés afin d'obtenir un éclaircissement. Toutefois, le Directeur souligne que ce sujet des devoirs est largement explicité en réunion de rentrée. Malheureusement, l'équipe enseignante constate des faibles taux de participation des parents à ces réunions. 5 classes ont eu 50% ou moins de participation aux réunions. Les dates de ces réunions sont pourtant données dès la rentrée et sont à 18h30.

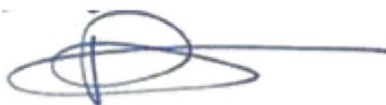
### Fin du conseil d'école à 20h28.

Le Directeur, Hervé FAUCHOUX



ECOLE PUBLIQUE  
HENRI DÉS  
15 rue de la Mairie  
35850 IRODOUËR  
Tél/Fax : 02 99 39 81 26

La secrétaire du conseil, Mareva  
FEURPRIER



Relecture par  
Cindy BESNIER, RPE